



Règlement officiel

Article 1 - ORGANISATEUR

La 5^{ème} édition de la course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron est organisée le dimanche 27 mai 2018 par l'association **Course Viaduc Millau Aveyron Organisation**.

Article 2 - PARCOURS

Le circuit est long de 23,700 km, cumule un dénivelé positif de 390 m et présente une partie non goudronnée de 1 km. Les premiers départs s'effectueront à 9h Boulevard de l'Ayrolle à proximité de la place Frédéric Bompaire. Cette course débute par une traversée de la ville, jusqu'au Viaduc de Millau, où 4,9 km de traversée sont programmés. Le parcours s'étend jusqu'au point d'arrivée, situé dans les allées du Parc de la Victoire.

Article 3 - JURY OFFICIEL

Il est composé d'un juge arbitre de la FFA, dont le pouvoir de décision est sans appel. Il est assisté de juges et de commissaires de course également désignés par la FFA.

Article 4 - INSCRIPTION ET ENGAGEMENT

4-1 - Tarifs

La course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron est ouverte à toute personne, homme ou femme, née avant le 1^{er} novembre 1999 (saison sportive administrative en cours).

Les inscriptions peuvent se faire prioritairement en ligne sur le site Internet www.course-eiffage-viaducdemillau.org/ à l'onglet « inscription » dans le menu principal, ou par courrier adressé à : EcoTrail Organisation - Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron - 33, rue du Général Leclerc - 92130 Issy-les-Moulineaux.

Le montant de l'inscription est de :

Du 1 ^{er} au 2000 ^{ème} dossard	Du 2000 ^{ème} au 5000 ^{ème} dossard	Du 5000 ^{ème} au 10000 ^{ème} dossard	Au-delà du 10000 ^{ème} dossard
31€	36€	41€	49€

Le **tarif Etudiant** est de **31€**, uniquement sur présentation et validation d'un justificatif. Le **tarif Groupe** (de plus de 20 personnes) est de 36€ jusqu'au 30 septembre 2017 et de 41€ ensuite.

Pour les inscriptions sur le site Internet www.course-eiffage-viaducdemillau.org, le règlement s'effectuera par carte bancaire.

Pour les inscriptions par formulaire papier, le règlement se fera exclusivement par chèque libellé à l'ordre de RUN FOR YOU (société en charge des inscriptions).

Aucune inscription ne sera prise en compte sans réception de ce règlement et des documents cités à l'article 6.

4-2 - Jauge

La course est limitée à 15 000 participants. Les inscriptions susceptibles de faire dépasser cette limite seront retournées au demandeur.

**Aucune inscription ne sera possible sur le village de remise des dossards
(Salle des Fêtes de Millau, Parc de la Victoire) les vendredi 25 et samedi 26 mai 2018
(horaires, cf. article 7).**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit (sauf souscription à la garantie annulation). Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

L'organisation se donne le droit de pouvoir interdire toute participation ultérieure à la course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron à quiconque ayant rétrocédé et/ou revendu son dossard à une tierce personne.

4-3 - Annulation

Tout coureur peut au moment de son inscription, souscrire l'option annulation (8 euros). Elle permet le remboursement des frais d'inscription engagés (desquels sont déduits le montant de l'annulation).

Le coureur qui souscrit l'option annulation peut demander le remboursement dans l'un des cas suivants :

- Accident ou maladie entraînant un arrêt de travail couvrant la date de la course ;
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation durant les trente jours précédant la manifestation ;
- Blessure empêchant la course à pied sur justification médicale datant de moins de trente jours précédant la manifestation ;
- Décès atteignant le conjoint ou concubin notoire, les ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

Les personnes ayant souscrit l'option annulation et souhaitant annuler leur inscription, devront formuler une demande accompagnée du justificatif idoine par e-mail (contact@course-eiffage-viaducdemillau.org) ou lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Article 5 - PUBLICATION DU RÈGLEMENT

Le règlement peut être consulté sur le site Internet de la manifestation www.course-eiffage-viaducdemillau.org ou sur simple demande par courrier postal à l'adresse suivante : Association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation - BP 60457 - 12104 Millau Cedex.

Article 6 - CERTIFICAT MÉDICAL

6-1 - C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, il est précisé que le certificat médical doit comporter la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ».

6-2 - Les coureurs en possession d'une attestation de licence émise par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité au moment de la course (saison 2017-2018), doivent inscrire leur numéro de licence sur le formulaire d'inscription en ligne ou sur le bulletin d'inscription papier de la course.

Les licences compétition FSCF, FSGT et UFOLEP, en cours de validité au moment de la course (saison 2017-2018), sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « athlétisme ».

Les autres licences ne sont pas acceptées.

6-3 - Pour les coureurs licenciés FF triathlon compétition, suite à un accord intervenu entre la FFTRI, la FFA et le Ministère des Sports (circulaire n°46 du 19 novembre 2008), les organisateurs de courses hors stade peuvent désormais accepter les licences FFTRI compétition, en cours de validité au moment de la course (saison 2017-2018). Ils doivent inscrire leur numéro de licence sur le formulaire d'inscription en ligne ou sur le bulletin d'inscription papier de la course.

6-4 - Les coureurs licenciés à toute autre fédération ou non licenciés doivent avoir, en leur possession, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an à la date de la course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron (donc postérieur au 27 mai 2017).

6-5 - Pour finaliser son inscription, chaque participant devra **IMPERATIVEMENT** joindre en ligne :

- un certificat médical daté de moins d'un an au jour de la course
- ou une copie de son attestation de licence (FFA)
- ou une copie de sa licence (FFTRI, FSCF, FSGT, UFOLEP)

Une fois ce document validé par l'organisation, un email sera envoyé au coureur pour confirmer son inscription définitive.

Aucun dossard ne sera délivré si un certificat médical valable n'a pas été fourni à l'organisateur.

Article 7 - DOSSARDS

Le dossard devra être accroché sur la poitrine (à l'aide d'épingles), porté à l'horizontale et être entièrement lisible durant toute la course. Toute personne ne portant pas de dossard sera écartée de la course. Aucun dossard ne peut être donné ou échangé auprès d'un autre coureur.

7-1 - Conditions de récupération : les dossards seront remis sur présentation :

- de l'e-mail de confirmation d'inscription ;
- d'une pièce d'identité ;
- du certificat médical ou copie de licence pour ceux qui ne l'ont pas déjà remis.

7-2 - Lieu : Salle des Fêtes, Parc de la Victoire, Avenue Charles de Gaulle, Millau

- le vendredi 25 mai de 15h à 21h ;
- le samedi 26 mai de 9h à 22h.

Attention, aucun dossard ne sera remis le jour de l'évènement (Dimanche 27 mai). Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

7-3 - Cas particuliers :

- Envoi du dossard par courrier (option possible seulement pour les coureurs habitant en France-Métropolitaine) :
Le coureur ayant opté pour l'option « envoi du dossard par courrier » (option payante à choisir lors de l'inscription - 8€) recevra son dossard en amont de la course à l'adresse mentionnée sur son formulaire d'inscription. Dans ce même courrier, se trouveront les indications nécessaires au retrait du sac coureur.
Le dossier devra être complet au 27 avril 2018. Si ce n'était pas le cas, le dossard ne pourrait être envoyé, aucun remboursement ne serait envisageable, et le coureur devrait se présenter directement au « stand Litiges » le 25 ou le 26 mai 2018 sur le village au Parc de la Victoire.
- Récupération par un tiers :
Il sera possible de récupérer le dossard d'une tierce personne sur présentation expresse de la pièce d'identité du coureur.
- Dossards « Elite » :
Un stand sera dédié à la remise des dossards « Élite ». Le coureur ou son agent pourra retirer le dossard sur présentation de la pièce d'identité du coureur. Le justificatif de performance fourni devra indiquer un temps inférieur à :
 - Pour les hommes : 32' sur 10 km, 1h12 sur semi-marathon et 2h30 sur marathon ;
 - Pour les femmes : 37' sur 10 km, 1h23 sur semi-marathon et 2h45 sur marathon.

Article 8 - MATÉRIEL

Aucun matériel n'est obligatoire pour participer à cette épreuve, mais une réserve en eau et en énergie calorique est fortement conseillée. Les sacs à dos sont interdits sur la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron 2018, excepté les sacs-réservoir (type Camelbak©) simples, qui sont autorisés. Les ceintures porte-gourde sont également autorisées.

Article 9 - CONSIGNES

Les consignes se situent dans la Salle des fêtes du Parc de la Victoire, et seront ouvertes le dimanche 27 mai 2018, de 7h à 14h30.

Article 10 - DÉROULEMENT DE LA COURSE

Deux points de ravitaillement sont installés sur le parcours ainsi qu'un 3^{ème} à l'arrivée.

Les participants disposeront d'un temps maximum de 4 heures (soit une vitesse moyenne de 6 km/h) pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Ils devront respecter des barrières horaires au risque d'être mis hors course. Après le passage du véhicule de fin de course, les concurrents devront se conformer aux règles de circulation (Code de la route.)

Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux appartenant à l'organisation. La présence d'animaux est également strictement interdite sur le parcours.

Motifs de disqualification

- Ne pas porter le dossard dans son intégralité (sur la poitrine pour faciliter le pointage informatique) ;
- Ne pas respecter l'entrée dans le sas de départ à l'emplacement prévu ;
- Se faire suivre par un cycliste, un engin motorisé ou un coureur à pied non inscrit à la course ;
- Se faire ravitailler sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues ;
- Jeter papiers, bouteilles vides, ou emballages de barre ou de gel énergétique en dehors des emplacements prévus à cet effet ;
- Le non-respect du parcours dans son intégralité ;
- Le non-respect des mesures de sûreté (dispositif Vigipirate), des membres de l'organisation ;
- Le non-respect des bénévoles ;
- Le transfert de son dossard à un autre coureur ;
- Le dépassement des temps limites imposés par l'organisation.

Les contrôleurs qui seront témoins de telles irrégularités auront pour mission de mettre hors course les contrevenants. Ils garantissent en effet l'éthique et l'esprit de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron 2018.

Article 11 - RÈGLES DE SECURITÉ VIADUC DE MILLAU

Lors de la traversée du Viaduc, dans les deux sens, un service de surveillance sera présent pour veiller au bon respect des règles de sécurité suivantes :

- Ne pas changer de voie en passant de l'autre côté des glissières ;
- Ne pas marcher ou courir sur la corniche entre la glissière et les écrans brise-vent ;
- Ne pas escalader les écrans brise-vent ;
- Ne pas monter sur les glissières de sécurité ou les murets en béton ;
- Ne pas monter ou s'accrocher sur tous supports de signalisation ;
- Ne pas jeter des déchets sur le trajet (bouteilles vides, emballages de gels ou barres énergétiques).

Article 12 - SERVICES GÉNÉRAUX

Dans le cadre du dispositif Vigipirate, la sécurité sera renforcée sur l'épreuve. De ce fait, les coureurs doivent se conformer aux règles en vigueur : fouilles, palpations lors de l'entrée dans les SAS.

Les dispositifs de secours sont assurés par des associations agréées par la Sécurité Civile et des sociétés privées. Celles-ci peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Son dossard lui sera alors retiré, signifiant sans appel sa mise hors course.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue comme responsable en cas d'accident.

Le coureur autorise l'organisation à lui prodiguer tous les soins médicaux et/ou l'hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

Article 13 - CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera effectué grâce à un système de puce collée au dossard. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec une puce qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance.

Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée. Pour être pointé, chronométré et classé, le passage sur la ligne de départ et celle d'arrivée est obligatoire.

Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Article 14 - CLASSEMENTS ET CHALLENGES

La remise des prix aura lieu consécutivement à l'arrivée le dimanche 27 mai 2018 à partir de 11h, dans la zone d'arrivée, sur le podium situé dans le Parc de la Victoire. Les 3 premiers concurrents de chaque catégorie de la Fédération Française d'Athlétisme seront récompensés (y compris handisport).

Des classements particuliers seront établis pour les catégories suivantes :

- *Challenge Clubs* : pour s'inscrire au challenge Club, il faut obligatoirement mentionner le nom du club FFA dans la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription. Le numéro de licencié FFA doit obligatoirement être indiqué lors de l'inscription. Pour être classé dans le challenge Club, le club doit être affilié à la Fédération Française d'Athlétisme et doit rassembler au moins 5 arrivants à l'issue de la course. Le classement est établi par cumul des temps réels de course des 5 meilleurs membres du club. L'équipe ayant le plus faible total remporte le Challenge Club. En cas d'égalité, le club ayant le 5^{ème} meilleur temps sera déclaré vainqueur.
- *Challenge Groupes* : pour s'inscrire au challenge Groupes, il faut obligatoirement mentionner le nom de sa société dans la case prévue à cet effet sur le formulaire d'inscription. Si le coureur s'inscrit au nom de l'entreprise Eiffage, il devra mentionner s'il fait partie d'Eiffage France ou étranger. Pour être classé dans le challenge, le Groupe doit rassembler le plus grand nombre d'arrivants (au moins 10).

Article 15 - ASSURANCES

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol pouvant survenir aux concurrents ainsi qu'aux tiers durant le déroulement de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Une telle assurance peut être souscrite auprès de l'organisme de son choix et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme. Les organisateurs sont couverts par une assurance en responsabilité civile.

Article 16 - DROITS D'IMAGE

Par sa participation à la cinquième édition de la Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron, chaque concurrent autorise expressément l'association **Course Viaduc Millau Aveyron Organisation** et les partenaires de l'épreuve, à utiliser les images prises pendant l'épreuve sur tous supports sur lesquels il pourrait apparaître, et ce pour une durée illimitée, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée. Cette autorisation est valable pour le monde entier.

Article 17 - INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression de données personnelles les concernant, en faisant une demande écrite à l'organisateur à l'adresse suivante : Association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation - BP 60 457 - 12104 Millau cedex.

Sauf opposition écrite, ces informations pourront être communiquées aux sociétés partenaires ou aux prestataires de l'événement.

Article 18 - CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure et de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou l'horaire de départ, ainsi que d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 19 - DISPOSITIONS DIVERSES

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

L'utilisation de supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation. Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisateur déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant l'épreuve. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

Article 20 - LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur aux coordonnées suivantes :

- Avant le 25 mai : envoi d'un email à contact@course-eiffage-viaducdemillau.org
- Pendant l'événement : au « stand litiges » présent sur le village
- Après l'événement : Association Course Viaduc Millau Aveyron Organisation - BP 60 457 - 12104 Millau cedex. Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe préparée avec les nom et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course.

Article 21 - ECO-RESPONSABILITE

La Course Eiffage du Viaduc de Millau en Aveyron se veut exemplaire en termes d'éco-responsabilité. Aussi nous invitons nos coureurs à bien vouloir :

- Respecter l'environnement (faune, flore, déchets) tout au long du parcours ;
- Privilégier le covoiturage pour se rendre sur l'événement ;
- S'inscrire en ligne ;
- Etre solidaire et porter assistance à un autre coureur qui se blesse ;
- Rester courtois, respecter les bénévoles et les équipes d'organisation ;
- Ne pas tricher et s'interdire la prise de toute substance susceptible de modifier artificiellement sa capacité physique pendant l'épreuve ;
- Rejeter toute forme de discrimination.